

## Rapport N° 2022/52

### Déplacement partiel de l'affectation footballistique du stade de Marens au centre sportif de Colovray

Demande d'un crédit d'étude de CHF 195'000.- pour les étapes 2 et 4 du projet de complexe et parc multisports de Colovray et d'un crédit d'étude de CHF 20'000.- pour une requalification du stade de Marens

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Girard intitulé « Pour un terrain synthétique au stade de Marens »

---

Nyon, le 24 août 2022

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission en charge du présent rapport s'est réunie à la salle de conférence N°1 à la Ferme du Manoir le jeudi 9 juin 2022 à 19h30, en présence de Monsieur Pierre Wahlen, Municipal en charge du Service de l'environnement (SDE), des Affaires régionales et des Services industriels (SIN), et de Monsieur Alexandre Démétriadès, Municipal en charge des Services de la culture (CULT), des Sports, manifestations et maintenance (SMM) et des Ressources humaines (RH). Ils étaient accompagnés par Mme Odile Rochat, Cheffe de Service SMM et de M. Pascal Bodin, Chef de Service SDE.

Cette commission tient à les remercier pour leurs explications concrètes et détaillées.

Elle était composée de Mesdames Brigitte Perez et Ilithya Gennai (en remplacement de Fabrice Chaperon) et de Messieurs Jean-François Füglistler (en remplacement de Stéphane Delley), Yves Felix, Pierre Girard, Raffaele Giannattasio, Vadim Rochat, Bernard Ueltschi et Olivier Monge (président et rapporteur). Gianluca Solimine était excusé.

### **Contexte**

Avec ce préavis la Municipalité propose de donner une seconde jeunesse au vénérable stade de Marens en le transformant en parc public dédié également à l'activité sportive. Le FC Italia Nyon déménagerait partiellement ou totalement du côté de Colovray sur les nouveaux terrains projetés.

C'est l'opportunité d'exploiter, pour tous les Nyonnais, une surface de 10'000 m<sup>2</sup> qui, avec le développement urbain de ces dernières années, n'est plus en périphérie, mais au centre de Nyon qui motive la Municipalité à faire cette proposition.

Par ce préavis la Municipalité demande également un crédit d'étude pour la faisabilité des étapes 2 et 4 du projet de complexe de Colovray en vue d'accélérer leur réalisation.

C'est la raison pour laquelle dans ce rapport il est question de Marens et de Colovray. Que le lecteur comprenne bien qu'il s'agit de deux sujets différents traités dans ce préavis.

## **Présentation**

### Aspects sportifs

Le postulat « Pour un terrain synthétique au stade de Marens » a donné l'opportunité à la Municipalité d'étudier, de réaliser un état des lieux, de cerner les contraintes sur cet espace.

Il s'agit d'une surface de 10'000 m<sup>2</sup> clôturés, utilisée six mois par année par un club unique. De plus, l'éclairage est problématique pour le voisinage.

Dans le même temps, le travail sur Colovray se poursuit, une planification est en cours et l'étude de la halle multisports avance.

Et là s'est posée la question de basculer l'activité du FC Italia sur Colovray et donc, pour ce faire, avancer les étapes 2 et 4 du projet autour de la halle multisports. Pour plus de précisions, se référer au préavis N°192/2020 « Complexe multisports et parc des sports de Colovray » et rapport N°192/2021. Cela fait sens avec le timing des travaux et c'est aussi utile pour le Stade nyonnais et le Rugby Club. Cela a-t-il du sens de faire perdurer l'activité footballistique à cet endroit de Marens ?

### Etape 2

*Réalisation de l'esplanade des sports et du parc des sports.*

### Etape 4

*Réalisation de terrains de sports supplémentaires et reconfiguration du terrain synthétique existant.*

Le besoin d'infrastructures sportives à Nyon est marqué, d'où la volonté de garder un terrain plus petit pour les juniors du FC Italia et pour les jeunes de Nyon et aussi d'avoir un parc pour tout public. Les besoins du FC Italia seront à satisfaire et il n'y a pas de volonté de péjorer le club.

Une surface synthétique et un gazon naturel sont à l'étude pour Marens (si le projet municipal venait à se concrétiser) et pour Colovray.

La consultation sera menée dans le cadre des ateliers créatifs pour savoir quels types de sports pourraient prendre place sur ces aménagements. Le FC Italia y sera intégré.

### *Aspects végétalisation et biodiversité*

La Municipalité a la volonté de lutter contre le réchauffement climatique. Il n'y a malheureusement pas de relation entre la couleur verte du terrain et la vie de l'endroit, peu favorable à la biodiversité et sans aucun îlot de fraîcheur.

Les deux cordons boisés Asse (sa renaturation partielle a été votée) et Boiron (le Cossy étant entre deux) constituent une liaison Jura-Lac.

Dans le plan prévu, il s'agit de relier ces cordons boisés, les mettre en réseau, pour que la faune puisse se déplacer selon des barreaux transversaux.

D'où un des avantages de ce stade de Marens qui se trouve en ville et qui a pratiquement les dimensions de Perdtemps, autour de 1 ha.

Selon la Municipalité, il est potentiellement disponible pour plusieurs activités :

- Une zone pour le sport (les dimensions restent à étudier tout comme le type de revêtement, naturel ou synthétique), ouvert à toutes et tous, et permettant le « sport en bas de chez soi »
- Un parc végétalisé pour les habitant.e.s avec de la fraîcheur, de l'ombre, un espace de qualité.

A part les parcs du Cossy et Mangettes dans le nord de la ville, il n'y a pas d'espace public autour du Couchant/Marens. De plus, cette zone voit sa densité de population énormément augmenter.

En ce qui concerne le bâtiment des vestiaires, des réflexions seront menées au sein des ateliers créatifs. Une crèche pourrait même voir le jour.

### *Aspects économiques*

Pour Colovray, le gagnant du MEP (mandat d'études parallèles) a fait une étude de faisabilité des étapes 2 et 4 pour être sûr de connaître les contraintes du terrain.

Il y aura une évaluation environnementale des choix qui seront faits et, par exemple, la complémentarité des gazons synthétique et naturel peut s'avérer opportune pour certaines activités. L'atelier permettra de savoir ce que l'on pourrait faire une fois le FC Italia éventuellement relocalisé en entier ou en partie.

Le préavis de construction futur présentera les ressources supplémentaires nécessaires. La Fondation du sport vaudois participera financièrement au projet.

A noter aussi que le périmètre du DDP accordé à l'UEFA touche le projet et leur participation sera négociée.

#### *Aspect logistique*

Le Service SMM travaille de manière très étroite avec l'UEFA qui, elle, réfléchit à une planification pour refaire les terrains.

Il y a de grosses demandes des associations nyonnaises. Le Service des sports réfléchit globalement aux besoins actuels et mène une réflexion sur l'évolution de demain. Il leur tient bien sûr à cœur de soutenir les associations sportives.

Si l'on devait construire un nouveau terrain en partant de zéro, il ne serait jamais mis à cet endroit de Marens. La demande du postulant, consistant à recouvrir le stade d'un gazon synthétique, engendrerait un investissement conséquent sur ce stade pour un seul club et ce n'est pas en adéquation avec la vision future du développement de la ville.

#### **Questions/réponses**

Le FC Italia fait-il corps avec le projet et sinon quelle sera la solution proposée ?

*La Municipalité a rencontré le comité du FC Italia quelques jours avant la commission ad hoc traitant ce sujet. Le club sera intégré dans la réflexion des ateliers créatifs.*

*Malheureusement, la presse les a informés avant que la Municipalité ne les contacte au sujet de la sortie de ce préavis. Elle a néanmoins conscience de l'enjeu de la buvette du club, source de revenu, tout en signalant qu'il faut compter une année de travaux, que cette buvette sera inaccessible au FC Italia. La technique de pose d'un gazon synthétique nécessite 50 cm de grattage de terre végétale et de remettre des couches drainantes successives. Ce n'est pas si simple.*

Vu l'étendue de la surface, des logements le long de la route des Tattes d'Oie pourraient être construits tout en laissant suffisamment de terrain pour le projet.

*Pourquoi pas, le mandat d'études permettra de le déterminer, mais un plan d'affectation sera nécessaire.*

Les infrastructures de Colovray sont déjà surchargées côté football paraît-il

*La réflexion sur le nombre de terrains synthétiques à Colovray va permettre d'augmenter significativement le nombre d'heures d'exploitation et il y aura trois nouveaux terrains.*

La planification globale est en faveur de tous, il s'agit de renforcer les infrastructures pour les clubs utilisateurs. Il faut compter 500 heures annuelles d'utilisation pour un terrain naturel contre 1'500 heures pour un terrain synthétique. La planification est pointue, la gestion des terrains l'est tout autant.

Le FC Italia va y gagner en heures, mais un changement d'organisation est nécessaire même si cela les déstabilise un peu.

Il est vrai que le FC Italia a donné une âme à ce stade de Marens et une ambiance de club sur laquelle on peut s'interroger une fois installés à Colovray. Et s'il se trouve sur deux sites, le club est « coupé en deux ». Mais quid du futur ?

Suivant les évolutions des bénévoles et du comité, la relève est-elle assurée ? Les petites mains qui font mille et une choses appartiennent à des comitards d'ancienne génération. Toutes les sociétés

peinent à maintenir leur comité. Les plus jeunes membres n'ont pas forcément les mêmes ambitions ou points de vue que les plus anciens.

La pérennité passe peut-être par l'effort du changement des lieux

Par exemple, l'entretien des vestiaires est effectué par le club. L'avantage de Colovray est de ne plus avoir les entretiens à faire. Le club sera plus à même de se concentrer sur son activité première, le foot.

Cela leur coûtera moins avec ce projet de Colovray, comparé à la situation actuelle comprenant les charges d'exploitation et d'entretien plus le loyer de CHF 6'000.-.

La qualité et l'intensité d'entretien des terrains sont meilleurs à Colovray. La même prestation n'est pas possible à Marens, car il n'y a pas les ressources disponibles.

Les places de parc de Marens seront-elles maintenues ?

*Cela reste à étudier au niveau de l'atelier participatif et ensuite au crédit de construction éventuel.*

Les arguments développés ci-dessus sont ceux énumérés par la Municipalité pour justifier sa proposition de déplacer les activités du FC Italia à Colovray, ainsi que d'accélérer la réalisation des étapes 2 et 4 de ce site.

Cette deuxième proposition et la demande de crédit d'étude de CHF 195'000.- y relative est une bonne chose et la commission la soutient.

Selon ce qui ressort de discussions entre clubs de sport, quelques commissaires relèvent tout de même que l'adjonction de terrains supplémentaires à Colovray répond à la demande des utilisateurs actuels. Lorsqu'on leur annonce qu'il y aura des surfaces en plus à Colovray, mais que le FC Italia intégrera le centre sportif pour ses activités, cela n'est plus considéré comme une amélioration de la problématique.

Concernant le stade de Marens et les activités que le FC Italia y a développées avec son mouvement jeunesse, selon un commissaire bien au fait de la situation actuelle, il est utopique de croire qu'il pourra maintenir ses activités sur une moitié de terrain (synthétique ou pas) au vu du nombre d'enfants qui y participent régulièrement. Il faut rappeler que la plupart des jeunes qui s'y rendent viennent à pied, à trottinette ou à vélo et que s'il faut se rendre à Colovray, bon nombre cesseront le foot.

On peut admettre qu'un certain nombre de joueurs, jeunes ou anciens, apprécieraient de jouer à Colovray, mais surtout en raison de la qualité « billard » des terrains de football ; par contre il est aussi certain que la plupart d'entre eux sont très attachés au stade de Marens auquel le FC Italia a donné une âme et l'a transformé en un important lieu de rencontres intergénérationnelles. On peut comparer ce stade à celui d'un club de village où il y a une vraie vie après les matchs.

La commission n'est donc pas prête à donner un chèque en blanc pour éventuellement supprimer ce terrain, car il y a encore beaucoup d'inconnues à lever avec les études prévues et c'est la raison pour laquelle elle vous propose l'amendement suivant.

### ***Amendement***

Les conclusions du préavis sont modifiées de la manière suivante (*version municipale en italique*) :

2. de prendre acte de l'idée de la Municipalité de repenser l'usage du terrain de football de Marens et de lui accorder un crédit de CHF 20'000.- pour l'organisation d'un atelier créatif porté sur la requalification dudit stade de Marens.

*(de prendre acte des intentions de la Municipalité concernant le déplacement, entier ou partiel, de l'affectation footballistique du stade de Marens dans le complexe et parc multisports de Colovray)*

Le point 4 des décisions est supprimé.

*(d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 20'000.— pour l'organisation d'un atelier créatif porté sur la requalification du stade de Marens en parc urbain)*

### **Conclusion**

Il y a un club de foot populaire, social, avec une politique de prix accessible et qui fête ses 60 ans.

Il offre un foot plaisir pour les juniors sur un terrain de foot existant.

Il y a un espace végétalisé potentiel pour la population et accessible librement pour tout le monde.

Il y a l'idée du terrain synthétique pour augmenter les heures d'exploitation.

Il y aura surtout des études à venir, des ateliers participatifs, des futurs préavis pour la proposition retenue, la réalisation, le plan d'affectation... le but est à l'autre bout du terrain, ce n'est néanmoins pas un but adverse.

L'ensemble de la commission est d'avis d'aller de l'avant, à commencer par étudier de manière consensuelle avec les parties concernées, en particulier le FC Italia.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 2022/52 concernant le déplacement partiel de l'affectation footballistique du stade de Marens au centre sportif de Colovray,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de prendre acte du préavis N° 2022/52 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Girard intitulé « Pour un terrain synthétique au Stade de Marens » ;
2. de prendre acte de l'idée de la Municipalité de repenser l'usage du terrain de football de Marens et de lui accorder un crédit de CHF 20'000.- pour l'organisation d'un atelier créatif porté sur la requalification dudit stade de Marens ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 195'000.— pour l'étude de faisabilité des étapes 2 et 4 du projet de complexe et parc multisports de Colovray ;
4. ce point est supprimé;
5. de porter ces montants en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

La Commission :

Felix Yves

Füglister Jean-François

Gennai Ilithya

Giannattasio Raffaele

Girard Pierre

Monge Olivier (président et rapporteur)

Perez Brigitte

Rochat Vadim

Solimine Gianluca

Ueltschi Bernard